



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration - Soixante-sixième session**

Rome, 28-29 avril 1999

**OEUVRER EN COMMUN POUR LE DÉVELOPPEMENT:**  
**PARTENARIATS MONDIAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LIENS DU FIDA**  
**AVEC LE PROCESSUS DE RÉFORMES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**



**OEUVRER EN COMMUN POUR LE DÉVELOPPEMENT:  
PARTENARIATS MONDIAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LIENS DU FIDA  
AVEC LE PROCESSUS DE RÉFORMES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

**I. INTRODUCTION**

1. À la soixante-cinquième session du Conseil d'administration, tenue en décembre 1998, le Président s'est engagé à fournir aux membres du Conseil un rapport sur les liens du FIDA avec les principaux mécanismes de coordination de l'Organisation des Nations Unies (ONU), dans le cadre de la réforme en cours de cette dernière. Le programme de réformes met l'accent sur l'importance de coordonner les politiques et les opérations des principales institutions des Nations Unies, au service d'un cadre intégré commun d'engagements internationaux visant à éliminer la pauvreté et à protéger l'environnement. Le présent document décrit à grands traits les principales caractéristiques du programme commun pour le développement des Nations Unies et de la communauté de l'aide bilatérale au développement. Il présente également les principaux mécanismes de coordination interorganisations qui sont essentiels pour la mise en oeuvre de ces engagements et leurs liens avec le FIDA.

**Oeuvrer dans le cadre d'engagements communs**

2. Par sa participation aux activités des comités interorganisations de coordination, le Fonds renforce à la fois ses propres activités et celles des organisations qui, comme lui, oeuvrent à la réalisation de buts communs. Ces activités profitent tant aux États membres du FIDA qu'à ses clients, les ruraux pauvres. En participant aux activités de coordination, le Fonds peut concevoir des projets qui complètent les activités d'autres organisations, assurant ainsi une utilisation efficace des ressources et évitant le double emploi. Un tel engagement améliore par ailleurs la visibilité du travail du Fonds et le rend plus efficace en tant qu'organisation innovante et centre de savoir. Ces mécanismes sont un moyen d'attirer l'attention sur les préoccupations et la situation particulière des ruraux pauvres et de s'assurer qu'on en tient bien compte dans l'élaboration des projets et dans les activités de programmation. Mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques encourage également d'autres programmes et institutions à adopter les méthodes dont le FIDA s'est fait le pionnier et à les intégrer dans leurs propres portefeuilles d'activités.

3. Trois initiatives particulières ont été lancées par le système des Nations Unies et la communauté des donateurs au cours des dernières années, avec pour objet de mieux focaliser les actions de développement sur des cibles centrales convenues, de faciliter l'harmonisation des priorités des donateurs avec ces cibles, et d'améliorer la coordination entre les donateurs en mettant en place des partenariats pour atteindre des objectifs communs, comme on le verra ci-après.

**A. Le Comité d'aide au développement (CAD)**

4. En 1996, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques a adopté un document de politique générale intitulé "le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle" afin de concrétiser son engagement en faveur de l'éradication de la pauvreté, après une décennie de baisse des niveaux d'engagements au titre de l'aide publique au développement et de relèvement des seuils absolus de la pauvreté. Le rapport proposait de mettre en place un partenariat mondial pour le développement autour d'un nombre limité d'objectifs quantifiables qui permettraient à la communauté du développement de mesurer son efficacité. À partir des nombreux objectifs fixés lors des grandes conférences

internationales<sup>1</sup>, six objectifs principaux ont été recensés dans les domaines du bien-être économique, du développement social et de la régénération de l'environnement, à savoir:

- réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de ceux qui vivent dans une pauvreté extrême;
- garantir l'enseignement primaire pour tous dans tous les pays d'ici à 2015;
- favoriser l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes par le biais de l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005;
- abaisser de deux tiers les taux de mortalité infantile et de trois quarts les taux de mortalité maternelle d'ici à 2015;
- faciliter l'accès aux services de santé génésique pour toutes les personnes en âge de procréer d'ici à 2015; et
- mettre en oeuvre des stratégies nationales de développement durable dans tous les pays d'ici à 2005 pour garantir que les tendances actuelles à la déperdition des ressources environnementales s'inversent à l'échelle des pays et du monde d'ici à 2015.

5. La lutte contre la pauvreté est la mission centrale du FIDA depuis sa création, en 1978. En 1996, le Fonds a commencé à rationaliser ses opérations de manière à s'orienter plus précisément et plus efficacement sur deux des objectifs interdépendants fixés à l'échelle du monde lors i) du Sommet mondial pour le développement social organisé à Copenhague par les Nations Unies, à savoir: réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de ceux qui vivent dans une pauvreté extrême; et ii) du Sommet mondial de l'alimentation, à savoir: réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de sous-alimentés dans le monde. À l'heure où se tenaient ces deux conférences au sommet, le nombre de ceux qui, dans le monde, souffraient de malnutrition ou vivaient dans une pauvreté absolue était estimé à entre 800 millions et 1,3 milliard. Le programme proposé à moyen terme par le Fonds est encore plus explicite quant à la contribution de ses opérations à la réalisation de ces objectifs.

### **B. Programme de réformes des Nations Unies et développement des partenariats et de la coordination**

6. Une autre initiative importante visant à rendre l'aide plus efficace concerne le programme de réformes récemment mis en oeuvre par l'Organisation des Nations Unies. Les principaux éléments de ce programme, qui a pour objet d'améliorer la cohérence entre les divers fonds et programmes du système des Nations Unies, sont les suivants: nomination d'un secrétaire général adjoint dont les responsabilités recourent les divers programmes opérationnels; création d'un Groupe des Nations Unies pour le développement, chargé d'administrer les programmes existants et de faciliter la formulation commune des grandes orientations, la coopération en matière de programmation et l'efficacité de la gestion; et mise en place de locaux communs et de cadres de coordination à l'échelle des pays pour que les divers fonds et programmes relèvent d'un coordonnateur résident.

### **Le Groupe des Nations Unies pour le développement**

---

<sup>1</sup> Éducation (Jomtien, 1990); enfants (New York, 1990); nutrition (Rome, 1992); environnement (Rio de Janeiro, 1992); droits de l'homme (Vienne, 1993); population (Le Caire, 1994); développement social (Copenhague, 1995); femmes (Beijing, 1995), établissements humains (Istanbul, 1996); et sécurité alimentaire (Rome, 1996).



7. En juillet 1997, le Secrétaire général de l'ONU a lancé un programme de réformes ayant pour objet de transformer la structure de direction et de gestion de l'Organisation, qui devait ainsi être en mesure d'agir avec plus d'unité et de cohérence pour atteindre ses buts et relever plus rapidement les nombreux défis posés à la communauté internationale. La collaboration entre les missions principales des Nations Unies sera accrue en créant des comités exécutifs chargés de la paix et de la sécurité, des affaires économiques et sociales, de la coopération pour le développement et des affaires humanitaires.

8. Dans le domaine de la coopération au développement, les fonds et programmes des Nations Unies et autres organismes ont été regroupés au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, l'objectif étant de renforcer l'efficacité et l'impact des activités de développement du système des Nations Unies. Les anciens sous-groupes du Groupe consultatif mixte des politiques ont été incorporés au Groupe pour le développement, dont les objectifs sont de faciliter l'élaboration des politiques et le pouvoir de décision conjoint, d'encourager la coopération en matière de programmation et de parvenir à l'efficacité de la gestion. Le Groupe consultatif mixte des politiques est présidé par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et comprend des représentants du FIDA, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de la Conférence des Nations sur le commerce et le développement (CNUCED), du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), du PNUD, du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Bureau des services d'appui aux projets des Nations Unies (BSP/ONU), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), des commissions régionales des Nations Unies, du Programme alimentaire mondial (PAM) ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé.

9. Le comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement comprend des représentants du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP, du PAM et d'autres organismes, qui participent à ses travaux en fonction de leurs intérêts et de leur mandat. Ce comité a pour objet d'optimiser la contribution de chaque organisme participant à la réalisation des objectifs globaux de l'ONU en étant un instrument d'élaboration des politiques et de gestion, en renforçant la cohérence des grandes orientations et en évitant tout double emploi.

10. Le Groupe des Nations Unies pour le développement est composé de sous-groupes techniques chargés des grandes orientations des programmes, des opérations des programmes, du personnel et de la formation, des problèmes des coordonnateurs résidents, des locaux et services communs, de l'information et de l'égalité entre les sexes, outre un Groupe spécial sur le droit au développement. D'autres groupes importants, par exemple sur les droits de l'homme, et des groupes spéciaux peuvent être créés selon les besoins. Les sous-groupes se réunissent régulièrement pour réaliser les objectifs définis dans leur plan de travail annuel. La rotation de la présidence des sous-groupes entre les organisations membres se poursuivra, en fonction des besoins de chaque sous-groupe. Un membre du bureau de liaison du FIDA à New York prend part à diverses réunions et aux activités de divers groupes de travail associés aux sous-groupes, et rend compte au siège. Chaque fois que cela est nécessaire, des représentants du siège du FIDA participent également à ces réunions.

11. Le Groupe consultatif mixte des politiques a été créé en 1981 pour réunir les cinq fonds et programmes de développement des Nations Unies (FIDA, PNUD, FNUAP, UNICEF et OMS (Organisation mondiale de la santé) engagés dans la lutte contre la pauvreté, la faim et le dénuement. En 1997, le Groupe consultatif a fait l'objet d'un examen dans le cadre de la réforme du Secrétariat de l'ONU et de ses structures intergouvernementales. Il a été alors décidé qu'il serait relié au comité exécutif du Groupe pour le développement, qui venait d'être créé, et que ses réunions de haut niveau deviendraient des débats informels entre les cinq chefs de secrétariat au cours des réunions du comité

exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement. Il a également été décidé que les réunions semestrielles des membres du Groupe consultatif continueraient de se tenir au moment et là où se tiendraient les réunions du Comité administratif de coordination (CAC), auxquelles participe la direction du FIDA.

12. Le FIDA a beaucoup contribué aux travaux du Groupe consultatif mixte des politiques par le biais de sa participation aux groupes de travail et aux sous-groupes s'occupant de l'Afrique et de l'égalité entre les sexes. Là encore, la présidence était assumée à tour de rôle par les institutions membres.

13. En octobre 1995, le Groupe consultatif mixte des politiques a décidé d'élaborer un mécanisme lui permettant de mieux comprendre les questions prioritaires sur lesquelles axer son action, par le biais soit des programmes de pays de chaque organisation, soit d'interventions collectives. À cette fin, il a été convenu de lancer l'initiative des bilans communs de pays, un processus permettant, par pays, d'examiner et d'analyser la situation du développement national et de repérer les principaux problèmes, comme point de départ du travail de concertation et de sensibilisation. Le bilan commun de pays devrait être un processus largement participatif faisant appel au système des Nations Unies, au gouvernement, à la société civile et à la communauté des donateurs et visant à favoriser l'interaction constructive et le débat sur toutes les questions touchant au développement national. À ce titre, le bilan commun de pays est un premier pas essentiel de l'élaboration du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (voir description ci-après), dans la mesure où il permet une compréhension commune des problèmes de développement, des besoins et des priorités du pays concerné. La préparation de bilans communs de pays devrait faciliter la planification et la formulation des programmes en commun, en collaboration avec des partenaires nationaux et la communauté des donateurs. Le cas échéant, le bilan commun de pays sera également utile pour préparer les notes de stratégie nationale (NSN).

### **Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement**

14. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui est un élément essentiel de la proposition faite par le Secrétaire général, est central dans la réforme au niveau des pays. Le principe fondamental qui sous-tend le plan-cadre du point de vue de la réforme est la nécessité de bien montrer que chaque institution est l'un des rouages du système global des Nations Unies. Par le biais du plan-cadre, tous les fonds et programmes des Nations Unies s'occupant de développement dans un pays donné vont se regrouper sous les auspices du système des coordonnateurs résidents en vue d'améliorer la qualité de l'assistance fournie à l'appui des priorités du pays en question.

15. Les principes directeurs du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sont les suivants:

- a) veiller à ce que toutes les activités répondent à l'objectif primordial qu'est le renforcement des capacités nationales;
- b) mettre en place de meilleurs systèmes de mise en commun de l'information et des bases de données communes;
- c) renforcer la coordination;
- d) traduire la coordination en collaboration et veiller à ce qu'une approche orientée sur les buts soit suivie;



- e) montrer, par les actions susmentionnées entre autres, la valeur ajoutée résultant d'un travail d'équipe, assurer la complémentarité et combler les vides;
- f) créer des processus interactifs et des partenariats en synergie; et
- g) permettre à chaque organisation de rendre des comptes par le biais, notamment, d'une amélioration de la programmation par pays.

16. À cette fin, le plan-cadre tentera de souligner les principaux problèmes de développement du pays concerné, les objectifs, stratégies et priorités essentiels de son développement national. Il indiquera également de quelle manière le système des Nations Unies entend relever ces défis, en tirant parti des mécanismes et documents disponibles dans le pays.

17. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement appuie le processus d'élaboration des NSN puisqu'il fournit une ossature cohérente à l'assistance provenant des fonds et programmes des Nations Unies. La NSN est une déclaration de politique générale préparée par le gouvernement, avec l'aide et la collaboration des organisations du système des Nations Unies, et représente l'aboutissement d'un processus de consultation entre gouvernement, organisations des Nations Unies et communauté des donateurs. La NSN indique les priorités nationales que doit appuyer le système des Nations Unies et constitue un large cadre de référence pour les activités opérationnelles en faveur du développement. Portant généralement sur une période de quatre à cinq ans, la NSN a pour objet d'améliorer la pertinence, la coordination et l'impact des activités opérationnelles mises en oeuvre par le système des Nations Unies.

18. La phase pilote du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a été lancée dans 19 pays<sup>2</sup> et ce travail est achevé dans neuf d'entre eux. Les enseignements tirés de cette phase pilote seront transformés en un système efficace de capitalisation, de retour d'information et d'appui. Le FIDA s'est volontairement associé au processus du plan-cadre compte tenu de son statut d'institution spécialisée des Nations Unies. Toutefois, en raison en partie de son manque de personnel sur le terrain, sa participation a été limitée. Une étude est en cours pour étudier de quelle manière les bilans communs de pays peuvent accroître l'impact des interventions du FIDA dans certains pays et de quelle manière le Fonds incorporera les bonnes pratiques ainsi recensées dans son portefeuille. De fait, le Fonds envisage de participer à titre expérimental à l'élaboration du plan-cadre dans trois ou quatre pays à l'avenir.

### **Objectifs globaux, le Comité administratif de coordination (CAC) et son rapport avec le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement**

19. Sur ce fond de réformes institutionnelles mises en oeuvre à la fois au siège et sur le terrain, des progrès notables ont été réalisés pour promouvoir la cohérence de la planification et de la coordination des efforts déployés par les Nations Unies au service d'engagements internationaux convenus en faveur du développement. Ces engagements s'inscrivent dans un cadre normatif qui a été affiné au cours de divers sommets et conférences organisés à l'échelle mondiale, lesquels ont, en particulier dans les années 90, mis l'accent sur les stratégies destinées à éradiquer la pauvreté extrême. À la suite de l'initiative prise par les Nations Unies dans le sens d'un regroupement des divers engagements internationaux dans un calendrier précis et unifié pour le développement, deux documents ont été publiés et servent désormais officiellement de principes directeurs à l'ensemble du

---

<sup>2</sup> Afrique: Afrique du Sud, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Sénégal, Zimbabwe; Asie: Inde, Philippines, Viet Nam; Proche-Orient et Afrique du Nord: Maroc; Amérique latine et Caraïbes: Colombie, Guatemala, Jamaïque; Europe et Communauté des États indépendants: Roumanie, Turquie.



système en matière de lutte contre la pauvreté. Il s'agit de "ACC Statement of Commitment to Eradicate Poverty"<sup>3</sup> (CAC, mars 1998), et du "Freedom from Poverty: A Framework for Action"<sup>4</sup> (Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO), septembre 1998). Ces deux documents sont des outils de travail du système des coordonnateurs résidents en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté dans la préparation des plans-cadres et des bilans communs de pays.

20. Le deuxième de ces documents est une matrice composée de neuf principes directeurs, des éléments essentiels s'y rapportant et des domaines possibles de collaboration dans chaque pays. Ces principes directeurs sont les suivants:

- instaurer un environnement propice à la lutte contre la pauvreté et promouvoir une croissance économique favorable aux pauvres;
- investir dans l'infrastructure matérielle, y compris celle qui est destinée aux communautés à faible revenu, et en assurer l'entretien;
- promouvoir l'accès aux services sociaux essentiels, notamment de santé, y compris santé génésique et planification de la famille, d'éducation et d'assainissement, en prenant des mesures spéciales en faveur des femmes et des enfants;
- assurer des moyens de subsistance durables aux pauvres, y compris l'accès à des avoirs productifs et notamment au crédit;
- promouvoir l'égalité et la parité entre les sexes, y compris l'émancipation économique, juridique et politique des femmes;
- assurer la sécurité alimentaire durable des foyers à faible revenu et leur garantir le droit de se nourrir;
- régénérer la base de ressources naturelles dont dépendent les pauvres;
- assurer une saine conduite des affaires et l'affranchissement politique des pauvres; et
- fournir une protection sociale aux populations vulnérables, y compris aux peuples autochtones.

---

<sup>3</sup> Voir ci-après la description du CAC.

<sup>4</sup> Voir ci-après la description du CCQPO.





21. Le FIDA s'est associé à l'élaboration du cadre ci-dessus en participant aux réunions du CCQPO; il continue de contribuer à sa promotion et à son suivi. Le CCQPO a entériné les recommandations du FIDA proposant de renforcer la matrice en mettant l'accent sur des aspects particuliers de la pauvreté rurale tandis que les organisations concernées continuent d'affiner les modalités de coordination et de participation par le biais du système des coordonnateurs résidents. Le Fonds continue de s'associer au système des coordonnateurs résidents sur une base sélective en tenant dûment compte de la plus-value que peut apporter ce cadre aux projets qui (comme dans le cadre du partenariat de la Banque mondiale présenté ci-après) doivent être mis en oeuvre sans une présence régulière du FIDA sur le terrain.

### C. L'Initiative des partenariats pour le développement de la Banque mondiale

22. La troisième initiative importante est celle qui a été lancée en 1997 par la Banque mondiale dans le cadre de son Pacte stratégique. Son principe fondamental est qu'en créant des partenariats avec tous les acteurs du développement, qu'ils soient nationaux ou internationaux, on peut obtenir un effet multiplicateur des ressources et des conseils fournis par la Banque. En 1998, la Banque a procédé à de larges consultations sur les modalités et objectifs des partenariats en engageant diverses initiatives sur le thème des "partenariats pour le développement". Avec d'autres institutions financières multilatérales, le FIDA a participé à une table ronde sur ce processus, tenue à Washington DC en octobre 1998. Le modèle de partenariat issu de ces réunions fait appel à la participation des gouvernements nationaux, du secteur privé, des organisations de la société civile et des organisations internationales.

23. L'approche mise à l'essai par la Banque mondiale dans une dizaine de pays<sup>5</sup> inclut les étapes suivantes:

- **Un diagnostic des besoins du pays**, diligenté par le gouvernement, est effectué aux niveaux national et infranational, en associant le secteur privé et la société civile, à titre de point de départ de la définition de la stratégie nationale de développement.
- **Élaboration d'une stratégie nationale de développement.** Des stratégies nationales qui préciseront la stratégie d'assistance de chaque organisme d'aide seront ensuite élaborées.
- **Financement de la stratégie.** Une coalition des partenaires de développement, convoquée par le gouvernement, organisera une réunion au cours de laquelle chaque partenaire annoncera son appui à la stratégie nationale de développement.
- **Exécution et évaluation des programmes et des projets.** Des schémas de partenariat seront mis sur pied en fonction des stratégies d'aide convenues, afin d'encourager la coordination et l'harmonisation des activités entre partenaires, conformément aux besoins du pays.

24. À la suite du travail initial effectué sur le thème du "partenariat pour le développement", la Banque mondiale a proposé pour 1999 une approche intégrée de la conceptualisation et de l'organisation des stratégies de pays tenant dûment compte des aspects financiers, institutionnels et sociaux du développement. Cette proposition est connue sous le nom de "cadre de développement intégré", l'idée fondamentale étant d'établir, pour chaque pays, une matrice qui fixe des objectifs

---

<sup>5</sup> Bolivie, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Viet Nam et plusieurs États de l'est des Caraïbes.

globaux et qui précise ce que font les divers acteurs dans un certain nombre de domaines d'action, de manière à éviter le double emploi et les contradictions.

25. La formulation de ce cadre repose sur les "préalables à une croissance durable et à un recul de la pauvreté", regroupés en quatre catégories (institutionnels, humains, matériels et stratégies spécifiques du pays). L'axe vertical de la matrice énumère les quatre partenaires traditionnels du développement, à savoir le gouvernement, les organismes d'aide multilatérale/bilatérale, la société civile et le secteur privé. La Banque mondiale a décidé de mettre ce dispositif à l'essai dans les mêmes pays pilotes afin d'étudier la possibilité de parvenir à un consensus national sur la stratégie de développement et de coordonner les partenariats pour le développement. .

26. Le FIDA entretient depuis longtemps une collaboration fructueuse avec la Banque mondiale. La Banque a notamment cofinancé et supervisé des projets du FIDA et collaboré à des programmes tels que l'Unité régionale d'assistance technique en Amérique centrale et la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté. En outre, en tant que membre du comité de facilitation, la Banque soutient activement le mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, lequel est abrité par le FIDA. En Afrique de l'Ouest, le FIDA et la Banque ont déjà mis en place un cadre de collaboration renforcé mettant l'accent sur les stratégies de développement rural dans huit pays.<sup>6</sup> Le FIDA intervient dans tous les pays ou régions dans lesquels le programme de "partenariats pour le développement" devrait être mis à l'essai. Toutefois, le FIDA n'ayant pas de représentants sur le terrain, il ne pourra participer à cette initiative que si les chargés de portefeuille de pays sont informés suffisamment à l'avance des réunions devant se tenir dans le pays.

## **II. RELATIONS ENTRE LE FIDA ET D'AUTRES GRANDS MÉCANISMES DE COORDINATION DES NATIONS UNIES**

### **Le Comité administratif de coordination (CAC)**

27. Le CAC est un comité permanent chargé de superviser la mise en oeuvre des accords conclus entre l'ONU et ses institutions spécialisées. Il a été créé en 1946 par le Conseil économique et social sous l'autorité du Secrétaire général de l'ONU. En tant qu'instance chargée de promouvoir la coopération entre les divers secrétariats du système des Nations Unies, le CAC assure la coordination des programmes approuvés par les organes directeurs des diverses organisations et, de manière plus générale, favorise la coopération à l'échelle de tout le système, conformément aux buts communs des États Membres. Par l'intermédiaire du CAC, le FIDA a encouragé l'engagement des Nations Unies auprès de la société civile et a participé à l'élaboration de la stratégie à adopter au sortir des crises et de la déclaration d'engagement du CAC en faveur de l'élimination de la pauvreté. Il a également contribué à répondre de manière coordonnée aux préoccupations communes à l'ensemble du système, par exemple en ce qui concerne la gestion du personnel.

---

<sup>6</sup> La mise en oeuvre a déjà commencé au Ghana et en Guinée et se poursuivra dans six autres pays: Burkina Faso, Gambie, Mali, Nigéria, Sénégal et Tchad.

28. Le CAC est composé des chefs de secrétariat des institutions spécialisées des Nations Unies (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation de l'aviation civile, FIDA<sup>7</sup>, Organisation internationale du travail, Organisation maritime internationale, Fonds monétaire international, Union internationale des télécommunications, Organisation internationale pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Union postale universelle, Banque mondiale, Organisation mondiale de la santé, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et Organisation météorologique mondiale), plus l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation mondiale du commerce; et de neuf programmes des Nations Unies (CNUCED, Programme des Nations Unies pour l'environnement, PNUD, FNUAP, HCR, UNICEF, PAM, Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient). Le CAC se réunit deux fois par an et tient périodiquement des réunions conjointes avec le comité chargé des programmes et des opérations. Les organes subsidiaires du CAC sont les suivants:

- A. Comité d'organisation
  - Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU)
  - Comité de coordination des systèmes d'information
  - Organes ad hoc
- B. Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA)
  - Questions relatives au personnel
  - Questions financières et budgétaires
- C. Comité interorganisations du développement durable (CIDD)
  - Sous-comité du CAC chargé des ressources hydriques
  - Sous-comité du CAC chargé des océans et des zones côtières
- D. Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO)
  - Réseau sur le développement rural et la sécurité alimentaire
  - Sous-comité du CAC pour les activités relatives aux statistiques
  - Sous-comité du CAC pour les estimations et projections démographiques
  - Sous-comité du CAC pour le contrôle des drogues
  - Sous-comité du CAC pour la nutrition

#### **Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO)**

29. Le CCQPO a été créé par le CAC en avril 1993, en absorbant l'ancien Comité consultatif pour les questions de fond, pour s'occuper des questions touchant aux activités opérationnelles et aux programmes. Le CAC a approuvé un mandat élargi pour le comité afin que celui-ci puisse s'occuper des aspects pertinents des fonctions d'un certain nombre d'organes interorganisations qui ont été

---

<sup>7</sup> Les relations administratives avec les principales organisations sont les suivantes: avec d'autres institutions des Nations Unies, le FIDA participe aux réunions du CCQA portant sur les questions relatives au personnel, aux finances et au budget. Les frais du secrétariat du CCQA sont partagés en fonction du nombre d'employés de chaque organisation. En 1999, la contribution du FIDA au CCQA devrait se chiffrer à environ 30 000 USD. Au cours de la période biennale 1998-1999, la contribution du Fonds au budget du CCQA était de 5 000 USD. Pour la période biennale 1994-1995, sa contribution au secrétariat technique du sous-comité de la nutrition du CAC était de 84 000 USD et pour la période 1996-1997 de 10 000 USD. Aucune contribution n'est envisagée pour la période biennale en cours.

supprimés. Le CCQPO se réunit en session régulière deux fois par an et relève directement du CAC. Il conseille et aide ce dernier sur toute une gamme de questions, l'objectif étant d'encourager la complémentarité et de mobiliser les capacités analytiques, normatives et opérationnelles du système des Nations Unies au service du développement économique et social, à l'appui de buts communs et de stratégies convenues.

30. En prenant part aux travaux du CCQPO, le FIDA a efficacement contribué à la réforme des principes directeurs du système des coordonnateurs résidents, permettant ainsi d'élargir le processus de sélection des coordonnateurs résidents aux représentants des institutions spécialisées. On en voit actuellement les résultats puisque un nombre notable de Coordonnateurs résidents sont d'anciens membres du personnel des institutions spécialisées des Nations Unies. Le FIDA a également contribué à l'adoption des directives opérationnelles destinées aux coordonnateurs résidents, lesquelles visent à s'assurer que ces derniers sont bien conscients des besoins tout à fait particuliers des ruraux pauvres, et qu'ils axent leur action en conséquence.

31. À la suite d'une proposition présentée en commun par le FIDA et la FAO à la session d'avril 1997 du CCQPO, le CAC a décidé de créer un réseau consultatif mondial sur le développement rural et la sécurité alimentaire en remplacement de l'ancien sous-comité du CAC pour le développement rural. Ce réseau est un dispositif interorganisations de suivi des décisions du Sommet mondial de l'alimentation et appuie la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté. Il s'agit d'un mécanisme informel à deux niveaux qui comprend, dans les pays, des groupes thématiques sur le développement rural et la sécurité alimentaire au sein du système des Nations Unies/des coordonnateurs résidents et, au siège, un réseau d'organisations intéressées qui appuient ces groupes nationaux.

32. Très proche des activités de ce réseau, il convient de citer le groupe de travail interorganisations du Système d'information et de cartographie sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires (SICIVA), dont le secrétariat permanent est à Rome. En tant que système d'information à l'échelle nationale et internationale, le SICIVA tente de centrer l'attention sur les problèmes de la sécurité alimentaire, de rehausser la qualité des données relatives à l'alimentation et leur analyse, et d'améliorer l'accès à l'information par la création de réseaux et le partage. Les dispositifs du SICIVA déjà en place fournissent des renseignements sur l'agriculture, la santé, le sol, l'eau et le climat ainsi que sur l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité. La participation active du FIDA aux activités de ce groupe de travail interorganisations et de ses sous-groupes est axée sur la dimension familiale de la sécurité alimentaire.

### **Sous-comité du CAC pour la nutrition**

33. Le FIDA est également membre du sous-comité du CAC pour la nutrition.<sup>8</sup> Ce comité est l'instance d'harmonisation des politiques et des activités du système des Nations Unies en matière de nutrition. Il sert de mécanisme de coordination pour l'échange d'information et de conseils techniques et est chargé de superviser l'orientation, l'échelle, la cohérence et l'impact des actions mises en oeuvre par les Nations Unies en réponse aux problèmes nutritionnels du monde. Un débat est actuellement en cours au sein du CAC pour savoir s'il ne faudrait pas transformer le nom de ce sous-comité en "Conseil des Nations Unies pour la nutrition" afin de renforcer son image de chef de file des organes des Nations Unies s'occupant de nutrition. Le FIDA a créé le groupe de travail du sous-comité du CAC pour la nutrition qui s'intéresse à la sécurité alimentaire des ménages et l'a

---

<sup>8</sup> Les organismes des Nations Unies représentés dans ce sous-comité sont les suivants: AIEA, FAO, FIDA, FNUAP, HCR, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, OIT, OMS, PAM, PNUD, PNUE, UNESCO, UNICEF, Université des Nations Unies; la Banque mondiale y participe également.



présidé au cours de ses deux premières années d'activité. À ce titre, le FIDA a accueilli en 1995 un atelier de deux jours auquel ont participé des représentants des institutions des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et d'universités; le but était d'expliquer les objectifs du groupe de travail et de définir le rapport existant entre la sécurité alimentaire des ménages et la nutrition. Actuellement, le FIDA poursuit le dialogue avec les membres du comité et analyse les documents pertinents.

### **Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU)**

34. Le CCINU est un sous-comité du CAC qui regroupe les directeurs/responsables des affaires publiques et de l'information des Nations Unies. Dans le cadre de ce comité, des débats ont lieu sur les activités communes d'information, par exemple l'organisation de la Journée mondiale de l'alimentation et les stratégies d'information de "Hanovre 2000". Le CCINU publie un bulletin mensuel sur les manifestations et les projets et un calendrier annuel des réunions, événements et autres activités ayant trait au développement. Le FIDA est membre du CCINU et participe à toutes ses activités, y compris au bulletin.